

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF397

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 16 TER

Supprimer les alinéas 2 à 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les entreprises qui exploitent des unités de valorisation énergétique bénéficient déjà de plusieurs avantages fiscaux, dont un tarif très réduit de taxe générale sur les activités polluantes (TGAP).

Ainsi, il est proposé de revenir à la version de l'article issue des travaux de l'Assemblée nationale.